

## Demande de réservation emplacement de stationnement

Vous avez la possibilité de demander un emplacement que ce soit ponctuel pour un déménagement par exemple, ou pérenne pour un emplacement PMR ou de livraison.

### Vous prévoyez un déménagement

Pour occuper momentanément le domaine public vous devez faire une demande d'autorisation à la Police Municipale (5 jours ouvrables avant le début de votre déménagement).

Vous avez la possibilité de réaliser cette démarche en ligne avec le portail O.Net Citoyen ou en contactant directement le service de la Police Municipale d'Onet-le-Château :

## CONTACTEZ LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE



### SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Police municipale

13, rue des fauvettes  
12850 Onet-le-Château

Du Lundi au Vendredi : 7h30 – 20h15 | Samedi : 9h30 – 16h45  
[0565771608](tel:0565771608)

[Itinéraire](#)

[Déclarer un objet perdu/trouvé](#)

[S'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances](#)

[Contact](#)